



# **CAF INTERCLUBS MEDIA GUIDELINES**

**2009**

**English**

---

**1.****General**

---

CAF is entitled to control media access into the stadium and may deny access to the stadium to any unauthorised TV, radio or Internet reporter, any unauthorised TV or radio broadcaster or any other unauthorised member of the media irrespective of whether they are a rights-holder.

---

**2.****Media requirements**

---

a) Pre-season requirements

Before the start of the season each club must, at CAF's discretion,

- (i) Provide CAF with individual player and coach/manager statistics and photographs, historical information on and a photograph of its stadium, and any further data requested by CAF for promotional purposes; or
- (ii) Make all or part of the above available for CAF to produce its own material.

b) Club Press officer

Each club must appoint a press officer to coordinate cooperation between the club

and the media. Where possible, the club press officer will aim to assist CAF in compiling editorial features in text or electronic format before and during the season, to help promote the competition. The club press officer must travel with the team to away fixtures in order to coordinate all media arrangements including pre-match and post-match press conferences and interviews, and to cooperate with the CAF General coordinator at the venue. The visiting team's press officer must send (by fax or by email) a full list of accreditation requests to the home club's press officer, with a copy to the CAF General coordinator and to CAF, five days before the match at the latest. The club press officer shall also ensure that all accreditation requests come from bona fide football reporters.

*c) Pre-match press conferences*

Both clubs must hold a pre-match press conference the day before the match timed to respect the media deadlines in the two countries. The two press conferences must be arranged so that a media reporter can attend both. Ideally,

the press conferences will be staged in the stadium but, in any case, they must take place in or near the city where the match is to be played. Each press conference must be attended by at least the manager / head coach of the team plus one or, preferably, two players. Unless alternative arrangements have been agreed beforehand by the two clubs, the home club is responsible for providing a qualified interpreter at pre-match and post-match press conferences. Wherever possible, simultaneous translation facilities should be offered.

#### d) Training sessions

Both teams must hold their last training session before the match open to the media for at least 15 minutes. In principle, the visiting team will hold its official training session in the stadium where the match will take place. Each club may decide whether the entire training session in question or only the first or last 15 minutes will be open to the media. If a club decides to make only 15 minutes open, this will apply to all the media, i.e. broadcasters, press, photographers, the club TV channels and

the club photographers. Should the club decide to open the training session for only 15 minutes and if its own TV channel crew wishes to attend the entire session, then an ENG crew from both the host broadcaster and the main visiting broadcaster shall be given the same opportunity. This applies for both home and away matches. Should the club allow its own photographer to attend the entire training session (of which only 15 minutes are open to the media), the club photographer must provide CAF - upon request - with photos which CAF will then make available to the international media.

e) Press seating

An adequate number of covered seats- must be made available for the written press in a separate and secure area with desks big enough to accommodate a laptop computer and a note pad.

There must be power supply and phone/modem connections at all seats with desks or alternative wi-fi facilities must be available. Non-rights-holding broadcasters and radio reporters may, if space permits, be allocated 'observer

seats' (without desks) in the press box. Applications for such seats should be addressed to the home club.

*f) Interviews and broadcaster presentations*

If requested by CAF, both clubs must make the head coach and one player available the day before each match for an interview of up to five minutes, to be recorded by the main TV rights-holding broadcaster in the territory of the relevant team, for the purpose of worldwide news exchange distribution to all CAF Champions League rights-holders. Interviews are not permitted during the match on the field of play itself or in its immediate vicinity. However, “upon arrival”, “half-time”, “super-flash” and “flash” interviews can take place under the following circumstances.

“Upon arrival” interviews are allowed with coaches and players upon their arrival at the stadium, at a pre-determined location where a fixed camera can be positioned.

A “half-time” interview may only be conducted in the designated area (either “super-flash” or “flash” interview), and

the clubs are obliged to make one of their listed team officials available for this purpose. “Super-flash” interviews can be conducted after the match in a designated pitch-side area located between the pitch and the players’ tunnel.

“Flash” interviews take place after the match has finished in an area between the pitch and the dressing-rooms. For post-match interviews, as a minimum requirement, both teams must make their team manager/coach, as well as at least two key players, i.e. players who had a decisive influence on the result, available for both the host broadcaster and the main visiting broadcaster. These and other players must also be available for flash interviews with other rights-holding broadcasters. All interview locations must be pre-determined by the CAF General coordinator and the home club.

*g) Post-match press conferences and mixed zone*

The post-match press conference at the venue must start no later than 20 minutes

after the final whistle. The home club is responsible for providing the necessary infrastructure (interpreting and technical equipment). Both clubs are obliged to make head coach or deputy available for this press conference. After the match, a mixed zone must be set up for the media on the way from the dressing rooms to the team transport area. This area - accessible only to coaches, players and representatives of the media, to offer reporters opportunities to conduct interviews - must be divided into three areas: one for broadcaster crews, one for radio reporters and one for journalists from the written press. The home club must ensure that the area is safe for players and coaches to walk through. Players of both teams are obliged to pass through the mixed zone but they are not obliged to give interviews if they do not wish to do so.

#### *h) Dressing rooms*

The team dressing rooms are off limits to representatives of the media before, during and after the match. The only exception is that, with the prior agreement of the club, one host



broadcaster camera may enter the dressing room to film the players' shirts and equipment and also conduct one brief presentation involving the main reporter or presenter from the host broadcaster. This filming must be completed well before the arrival of the players, ideally some two hours before kick-off.

i) The field of play and the technical zone  
No media representatives (including broadcasters, radio, ENG crews, photographers or reporters) are allowed to go on to the field of play before, during or after the match, with the exception of the hand-held camera crew covering the team line-ups at the start of the match and up to two host broadcaster cameras filming after the final whistle. The same applies to the tunnel and dressing-room area, with the exception of CAF-approved "flash" interviews, pre- and post-match indoor studio presentations and a host broadcaster camera filming the following activities:

- team arrivals (as far as to the dressing-room area)
- players in tunnel prior to taking the field (before the match)

- players returning to the pitch at the start of the second half.

In terms of the mass media, only a limited number of photographers, TV cameramen and television production staff of the rights-holding broadcasters - all equipped with the appropriate pitch-access accreditation - are allowed to work in the area between the boundaries of the field and the spectators

---

### **3. Broadcasters**

---

Clubs involved in the CAF Inter-clubs Competitions have certain obligations towards the host broadcaster and other rights-holding broadcasters for all matches. In these regulations, the term “rights-holding broadcaster” means a broadcaster licensed by CAF to broadcast matches of the CAF Inter-clubs games.

The clubs undertake to provide the rights-holding broadcasters with the necessary technical assistance, facilities and access for technical personnel. Broadcaster requirements include, but are not limited

to, the facilities defined below. Clubs may not charge the rights-holding broadcasters and/or their affiliated radio stations for any general installation costs relating to their production requirements. Clubs are required to provide the facilities, including, where necessary, the removal of seats and the non-sale of tickets, for the construction of camera platforms, studios and commentary positions. Any temporary construction such as scaffolding must be checked and approved by the relevant safety authorities.

a) Camera positions: In order to guarantee a consistently high standard of coverage for all matches, there should be a minimum number of camera positions for the host broadcaster, plus additional positions available to rights-holding broadcasters, to supplement their coverage. Clubs must ensure that the camera positions described below can be accommodated, unless they present any safety or security risks. All cameras must respect the minimum distances from the touchlines and substitutes' benches. As a result of technological developments,

new camera equipment may develop during the season, which may require new positions in the stadiums. Subject to space availability and safety and security considerations, such camera positions may be approved by CAF on a case-by-case basis in consultation with the broadcasters and clubs involved.

i) Main cameras

Positioned in the main stand and situated exactly on the halfway line. These cameras should be facing away from the sun. Positions must be provided for at least three cameras.

ii) Pitch-side halfway camera

Fixed camera on the halfway line at pitch level, near the touchline for player close-ups. If it is proposed that this camera is to be placed between the substitutes' benches, a solution must be found to enable an unimpeded view of the field of play and substitutes' benches for the CAF fourth official, and a clear view of the field of play for the club representatives seated on the substitutes' benches.

### iii) 16-metre cameras

Two cameras installed in the main stand at the same level as or higher than the main camera, facing each of the 16-metre lines.

### iv) Low cameras behind the goal

Two cameras at pitch level in fixed positions behind the goal-line, on the side closest to the main TV camera. Furthermore, where space permits, an area ten metres long and two metres wide behind each goal should be made available for unilateral broadcasters and ENG crews.

### v) Portable camera

One portable camera (fixed, unless agreed otherwise) may be positioned to cover the substitutes' benches for close-ups of players. A portable camera used outside the substitutes' benches (cabled or wireless) can also be used on the field for player close-ups during the line-up and the toss of the coin, as well as after the final whistle for player close-ups.

#### vi) Beauty-shot camera

Fixed camera mounted high in the stadium to give a panoramic static shot of the stadium.

#### vii) High cameras behind goals

One camera installed in the stands behind each goal, at a height which permits the penalty spot to be seen above the goal crossbar.

#### viii) Reverse-angle cameras

One camera located in the stands and up to three pitch-side cameras on the opposite side of the stadium to the main camera, for reverse angle coverage.

#### ix) 20-metre cameras

Two fixed pitch-side cameras facing the imaginary 20-metre line in each half on the same side as the main camera. These cameras must ensure that the players, coaches and referees are not disturbed and have a clear view of all corners of the field of play. The cameras must remain behind a line drawn from the substitutes' benches to the corner flags. The field of play must be marked to indicate these zones

#### x) Tunnel cameras

A camera in a fixed position, approved by the CAF General Coordinator, in the area between the field of play and the dressing-room area (or the players' tunnel) may only be used before the teams exit the tunnel at the start of the first and second half.

#### xi) 6-metre cameras

Two cameras between pitch level and five metres above pitch, located on same side as main camera and facing the 6-metre line. Subject to space permitting and as long as these cameras do not cause any view obstruction.

#### xii) Steadicams

If space permits, up to two steadicams along the touchline, one covering each half of the pitch and located on the same side as the main camera. These cameras can only operate in a zone extending from the goal line to the 16-metre line.

#### xiii) Mini-cameras

A mini-camera may be placed directly behind the goal net as long as it does not

touch the net. A mini-camera may also be attached to the poles which support the net or the cable connecting the back of the net to the vertical stanchions directly behind the goal.

However, no camera may be attached to the net or the actual goalposts or crossbar.

b) Commentary positions for the use of CAF Inter-clubs rights holding broadcasters. These must be located in the same stand as the main cameras. Number of positions required for the group matches as well as the semi-finals, are to be determined by the rights holder before the competition. Commentary positions should have three seats each and must be equipped with the necessary power, lighting and phone/modem connections. Access to the commentary positions must be secure and not accessible to the general public.

c) “Flash” interview positions  
Clubs must provide space for at least four flash-interview positions. These should be located between the substitutes’ benches



and the dressing rooms and should each measure 3 x 4 metres.

d) “Super-flash” positions

At least two super-flash positions, each measuring 3x3 metres, must be provided between the pitch and the players’ tunnel.

e) Pitch-side presentations

Up to two areas, totaling 15x3 metres, must be available for pre- and post-match presentations.

f) Power supply

Technical power and back-up power must be provided to all broadcaster areas, including, but not limited to, camera positions, commentary positions, interview positions, studios and the OB van area.

g) OB van parking

Parking space of at least 1000m<sup>2</sup> must be provided for group-stage matches. The parking area should be on the same side as the main cameras and shall be made secure from the public. The surface and

the layout of such space must also be suitable for parking any OB vehicles.

#### h) Security

All security measures that may be reasonably required to safeguard and control the broadcaster areas (including, without limitation, the OB van compound) are the responsibility of the club. The security of all broadcaster areas is the responsibility of the club. These areas must not be accessible to the public and should have 24-hour security from the start of installations to the departure of all broadcaster personnel and equipment.

---

## **4.**

## **Radio**

---

Radio reporters are not allowed to enter the field of play nor shall they have access to the pitch, tunnel, dressing rooms or “flash” interview area. They may attend the post-match press conferences and will be granted access to the mixed zone.

Requests for radio accreditation and technical installations must be sent to the home club at least ten days before a match, and a list of radio stations who

have requested accreditation must be submitted to the CAF General coordinator.

---

## **5. Internet**

---

If not regulated by other sections of this annex, clubs should accept accreditation applications from websites, on condition that they do not cover the game (for the sake of clarity, this includes press conferences and the mixed zone) live in sound and/or pictures.

They may cover the game in text only. Therefore, subject to places being available in the press box, they should be accredited as written press, with access to the post-match press conference and mixed zone. Photographs taken by officially accredited photographers may be published for editorial purposes only, on internet websites as long as they appear as stills and not as moving pictures or quasi-video streaming. Should such photographs be published on internet websites, they are to be limited to no more than ten photographs per half of normal playing time, and five per period

of extra time, if applicable. There must be an interval of at least one minute between the postings of each photograph on the website.

---

## **6. Photographers**

---

A limited number of photographers may work in the areas behind the advertising boards behind the goals unless, in exceptional circumstances, special dispensation to work in other areas is given by the CAF media officer. Photographers may only change ends at half-time or, if appropriate, during the interval before the start of extra time.

Photographers may attend the post-match press conferences subject to space restrictions.

Each photographer must obtain - and sign for - the appropriate photographer's bib before the match and must return it before leaving the stadium. The bib must be worn at all times, with the number clearly visible on the back.

The visiting team's press officer must provide the home club with a full list of

photographers' accreditation requests five days before the match at the latest.

---

## **7. Principles for the media**

---

### *a) Respect of the field of play*

Any media equipment and personnel must be positioned in such a way that they do not present any danger for players or referees. Generally, cameras should be four metres from touchlines and behind advertising boards on goal-lines. The field of play itself must always be kept free of cameras, cables and media personnel.

### *b) Respect of officials*

Media equipment and personnel may not obstruct the view or movement of, or cause confusion for referees or players/coaches.

### *c) Respect of spectators*

TV and photo camera equipment and personnel should not obstruct the spectators' view of the field of play. TV and photo cameras should not record the crowd in a manner which could cause any dangerous activity.

d) Respect of players/coaches

Media must respect the needs of the players and coaches. Interviews may be arranged only outside the technical area, in areas defined and approved by CAF. Reporters must not approach players or coaches for interviews or comments during play.

e) Respect of other media

All media representatives must respect the needs of other media colleagues. For example, adequate positions for photographers must be available alongside TV cameras behind the advertising boards, in principle behind each goal, and media working areas must not be disturbed during the match by broadcaster technical personnel or photographers.



# **GUIDE DES MEDIAS POUR LES COMPETITIONS INTERCLUBS DE LA CAF**

**2009**

**Français**

---

## **1. Généralités**

---

La CAF est habilitée à contrôler l'accès des médias au stade et peut refuser l'accès à tout journaliste de télévision, de radio ou d'Internet non autorisé, à tout organisme de diffusion TV ou radio non autorisé et à tout autre membre non autorisé du personnel des médias, que ceux-ci soient ou non détenteurs de droits.

---

## **2. Exigences a l'égard des medias**

---

### *a) Obligations concernant l'avant-saison*

Avant le début de chaque saison, chaque club doit, selon la libre appréciation de la CAF,

(i) fournir à celle-ci des statistiques et des photos des joueurs et du manager/de l'entraîneur, des informations historiques sur son stade et une photo de celui-ci, ainsi que toutes autres données demandées par la CAF à des fins promotionnelles; ou (ii) mettre à la disposition de la CAF la totalité ou une



partie des éléments précités afin qu'elle puisse produire son propre matériel.

*b) Responsable de presse du club*

Chaque club doit désigner un responsable de presse qui assure la coordination et la coopération entre le club et les médias. Le responsable de presse du club doit assister la CAF en réunissant des textes rédactionnels sous forme papier ou électronique, avant et durant la saison, et contribuer ainsi à la promotion de la compétition. Il se déplace avec l'équipe lors des matches à l'extérieur pour coordonner les dispositions relatives aux médias, y compris les conférences de presse et interviews d'avant-match et d'après-match, et pour coopérer avec le responsable de la CAF, le Coordinateur Général, sur le lieu du match. Le responsable de presse de l'équipe visiteuse doit envoyer (par fax ou par courrier électronique) la liste complète des demandes d'accréditation au responsable de presse du club recevant, avec copie au Coordinateur Général et à la CAF, au plus tard cinq jours avant le match. Le responsable de presse du club doit également s'assurer que toutes les

demandes d'accréditation proviennent de journalistes professionnels.

c) Conférences de presse d'avant-match

Les deux clubs doivent tenir une conférence de presse la veille du match selon un horaire permettant aux représentants des médias de respecter les délais impartis dans les deux pays concernés. Les deux conférences de presse doivent être organisées de manière à ce qu'un journaliste puisse assister aux deux manifestations. Idéalement, les conférences de presse seront organisées dans le stade mais, dans tous les cas, dans ou à proximité de la ville où aura lieu le match. Au moins le manager/l'entraîneur principal et un joueur (de préférence, deux joueurs) doivent assister à chaque conférence de presse. A moins d'un autre accord préalable entre les deux clubs, le club recevant doit mettre à disposition un interprète qualifié lors des conférences d'avant-match et d'après-match. A chaque fois que cela est possible, des installations de traduction simultanée devraient être fournies .

#### d) Séances d'entraînement

Les deux équipes doivent permettre aux médias l'accès à leur dernière séance d'entraînement avant le match pendant au moins 15 minutes. En principe, l'équipe visiteuse tient sa séance d'entraînement officielle dans le stade où se déroulera le match. Chaque club peut décider de permettre aux médias l'accès à toute la séance d'entraînement ou uniquement aux 15 premières ou aux 15 dernières minutes. Si un club décide de permettre l'accès à uniquement 15 minutes, cette décision s'appliquera à tous les médias, à savoir aux organismes de diffusion, à la presse, aux photographes, aux chaînes de télévision des clubs et aux photographes des clubs. Si le club décide de permettre l'accès à uniquement 15 minutes de sa séance d'entraînement et si son équipe TV souhaite assister à toute la séance d'entraînement, la même possibilité sera accordée à une équipe ENG de l'organisme producteur du signal TV et à une équipe ENG du principal organisme de diffusion de l'équipe visiteuse. Cette disposition s'applique aux matches aller et aux matches retour.

Si le club autorise son photographe à assister à toute la séance d'entraînement (ouverte aux médias pendant uniquement 15 minutes), le photographe du club doit fournir à la CAF, sur demande, des photos que la CAF mettra ensuite à la disposition des médias internationaux.

e) Places pour la presse

Un nombre adéquat de places de tribune couvertes doivent être mises à la disposition des représentants de la presse écrite dans une zone séparée et sécurisée. Ces places doivent être équipées de pupitres suffisamment grands pour poser un portable et un bloc-notes. Chaque pupitre doit en outre être équipé d'une prise électrique et de prises de téléphone/modem, ou des installations Wi-Fi doivent être disponibles.

Suivant la place disponible, les journalistes des organismes de diffusion et des radios non détenteurs de droits peuvent disposer de «sièges d'observateurs» (sans pupitre) dans la tribune de presse. Les demandes pour ces sièges doivent être adressées au club recevant.

f) Interviews et présentations des organismes de diffusion

Sur demande de la CAF, les deux clubs doivent mettre à disposition l'entraîneur principal et un joueur la veille de chaque match pour une interview de cinq minutes au maximum qui sera enregistrée par le principal organisme de diffusion détenteur de droits TV sur le territoire de l'équipe concernée afin d'être distribuée mondialement à tous les détenteurs de droits.

Pendant le match, les interviews sont interdites sur le terrain de jeu et à proximité immédiate de celui-ci.

Toutefois, les interviews «à l'arrivée», à la «mi-temps», «super flash» et «flash» peuvent avoir lieu aux conditions suivantes. Les interviews «à l'arrivée» sont autorisées avec les entraîneurs et les joueurs à leur arrivée au stade, dans un lieu déterminé à l'avance où une caméra fixe peut être positionnée.

Une interview «à la mi-temps» peut être effectuée uniquement dans la zone désignée à cet effet (soit la zone pour une interview «super flash», soit la zone

pour une interview «flash»); à cette fin, les clubs s'engagent à mettre à disposition un officiel de l'équipe en question. Les interviews «super flash» peuvent être effectuées après le match dans une zone désignée au bord du terrain située entre le terrain de jeu et le tunnel des joueurs. Les interviews «flash» ont lieu après le match dans une zone située entre le terrain de jeu et les vestiaires. Pour les interviews d'après-match, les deux équipes doivent - à titre d'exigence minimale - mettre à disposition leur manager/entraîneur et au moins deux joueurs clés, c.-à-d. deux joueurs qui ont eu une influence décisive sur le résultat du match, pour l'organisme producteur du signal TV et le principal organisme de diffusion de l'équipe visiteuse. Ces joueurs ainsi que d'autres doivent également être disponibles pour des interviews flash avec d'autres organismes de diffusion détenteurs de droits. Tous les emplacements pour les interviews doivent être définis à l'avance par le Coordinateur Général de la CAF et le club recevant.

g) Conférences de presse d'après-match et zone mixte La conférence de presse d'après-match au stade doit se tenir au plus tard 20 minutes après le coup de sifflet final. Le club recevant est responsable de fournir l'infrastructure nécessaire (installation pour les interprètes et équipement technique). L'entraîneur principal ou adjoint de chaque équipe doit assister à cette conférence de presse. Après le match, une «zone mixte» doit être installée pour les médias sur le chemin menant des vestiaires aux bus des équipes. Cette zone ne doit être accessible qu'aux entraîneurs, aux joueurs et aux représentants des médias pour offrir aux journalistes des occasions pour des interviews. Elle doit se subdiviser en trois secteurs: un secteur pour les équipes des organismes de diffusion, un autre pour les journalistes de la radio et le dernier pour les journalistes de la presse écrite. Le club recevant doit veiller à ce que les joueurs et les entraîneurs puissent traverser cette zone sans encombre. Les joueurs des deux équipes doivent passer par la «zone mixte» mais ne sont pas

obligés de donner des interviews s'ils ne le souhaitent pas.

#### h) Vestiaires

L'accès aux vestiaires des équipes est interdit aux représentants des médias avant, pendant et après le match. La seule exception est que, avec l'accord préalable du club, une caméra de l'organisme producteur du signal TV peut entrer dans les vestiaires pour filmer les maillots et l'équipement des joueurs et pour faire une brève présentation avec le journaliste ou le présentateur principal de l'organisme producteur du signal TV. Ce tournage doit être terminé bien avant l'arrivée des joueurs, idéalement quelque deux heures avant le coup d'envoi.

#### i) Terrain de jeu et zone technique

Les représentants des médias (organismes de diffusion, radio, groupes ENG, photographes et journalistes) ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain de jeu avant, pendant ou après le match, à l'exception de l'équipe responsable de la caméra portable couvrant l'alignement des équipes en début de match et de deux caméras au maximum de



l'organisme producteur du signal TV filmant après le coup de sifflet final. Cela s'applique également à la zone des vestiaires ainsi qu'au tunnel y menant, à l'exception des interviews «flash» et des présentations d'avant-match et d'après-match agréées par la CAF et d'une caméra de l'organisme producteur du signal TV filmant les activités suivantes:

- l'arrivée des équipes (jusqu'à la zone des vestiaires),
- l'attente des joueurs dans le tunnel avant l'entrée sur le terrain (avant le match),
- le retour des joueurs sur le terrain au début de la deuxième mi-temps.

Concernant les médias, seul un nombre restreint de photographes, de cameramen TV et le personnel de la production TV des organismes de diffusion détenteurs des droits, pourvus des accréditations appropriées pour le terrain, sont admis à travailler dans la zone comprise entre les limites du terrain et les spectateurs.

---

### **3.**

### **Organismes de diffusion**

---

Les clubs participant aux compétitions de la CAF ont, pour tous les matches, certaines obligations envers l'organisme de diffusion producteur du signal TV et les autres organismes de diffusion détenteurs de droits. Dans le présent guide, le terme «organisme de diffusion détenteur de droits» désigne un organisme de diffusion possédant une licence de la CAF pour diffuser des matches de la CAF.

Les clubs s'engagent à fournir aux organismes de diffusion détenteurs de droits l'assistance technique, les installations et les laissez-passer pour le personnel technique nécessaires.

Les besoins des organismes de diffusion comprennent, entre autres, les installations définies ci-dessous. Les clubs ne sont pas autorisés à faire payer aux organismes de diffusion détenteurs de droits et/ou à leurs stations de radio affiliées les éventuels frais généraux d'installation liés à leurs besoins en matière de production.

Les clubs sont tenus de mettre en œuvre les moyens nécessaires, y compris, le cas échéant, la suppression de sièges et le retrait de billets de la vente, pour la construction de plates-formes pour caméras, de studios et de positions de commentateurs. Toute construction provisoire telle que des échafaudages doit être contrôlée et approuvée par les autorités de sécurité compétentes.

Les installations pour organismes de diffusion qui doivent être fournies par le club sont définies ci-dessous.

a) Positions des caméras:

afin de garantir un standard élevé de couverture pour tous les matches, un nombre minimum de positions de caméras doivent être mises à disposition de l'organisme producteur du signal TV; les organismes de diffusion détenteurs de droits doivent disposer de positions supplémentaires pour compléter leur couverture. Les clubs doivent garantir que les positions de caméras indiquées ci-dessous puissent être installées, à moins qu'elles présentent des risques pour la sécurité. Toutes les caméras doivent respecter les distances minimales à partir

des lignes de touche et des bancs des remplaçants indiqués

De plus, compte tenu des développements technologiques, un nouveau matériel peut être mis au point au cours de la saison, ce qui nécessitera de nouvelles positions dans les stades. Sous réserve de disponibilité d'espace et de considérations de sécurité, ces positions de caméra peuvent être approuvées par la CAF au cas par cas après consultation des organismes de diffusion et des clubs concernés.

i) Caméras principales

Placées dans la tribune principale et situées exactement au niveau de la ligne médiane. Ces caméras ne doivent pas faire face au soleil. Des positions doivent être fournies pour au moins trois caméras.

ii) Caméra au bord du terrain située sur la ligne médiane. Caméra fixe sur la ligne médiane au niveau du terrain, près de la ligne de touche, pour faire des gros plans des joueurs. S'il est proposé de placer cette caméra entre les bancs des

remplaçants, une solution doit être trouvée afin d'assurer une vue dégagée du terrain de jeu et des bancs des remplaçants au quatrième officiel de la CAF ainsi qu'une vue dégagée du terrain de jeu aux représentants des clubs qui se trouvent sur les bancs des remplaçants.

iii) Caméras des 16 mètres

Deux caméras installées dans la tribune principale à la même hauteur que la caméra principale ou au-dessus, en face de chaque ligne des seize mètres.

iv) Caméras basses derrière le but

Deux caméras au niveau du terrain, sur des positions fixes derrière la ligne de but, sur le côté le plus proche de la caméra TV principale. Selon l'espace disponible, une zone de dix mètres de long et de deux mètres de large derrière chaque but doit être mise à disposition des organismes de diffusion unilatérale et des groupes ENG.

v) Caméra portable

Une caméra portable (fixe, sauf accord différent) peut être installée pour couvrir les bancs des remplaçants et pour faire des gros plans des joueurs. Une caméra

portable (câblée ou sans fil) ne couvrant pas les bancs des remplaçants peut également être utilisée sur le terrain pour faire des gros plans des joueurs pendant l'alignement des équipes et le tirage à pile ou face, ainsi qu'après le coup de sifflet final.

vi) Caméra panoramique

Caméra fixe installée en hauteur dans le stade pour donner une vue panoramique du stade.

vii) Caméras hautes derrière les buts

Une caméra installée dans les tribunes derrière chaque but, à une hauteur qui permet de voir le point de penalty au-dessus de la barre transversale du but.

viii) Caméras de contrechamp

Une caméra située dans les tribunes et jusqu'à trois caméras sur le bord du terrain sur le côté opposé du stade par rapport à la caméra principale pour couvrir l'angle opposé.

ix) Caméras des 20 mètres

Deux caméras fixes sur le bord du terrain en face d'une ligne imaginaire des 20

mètres à partir des buts et situées dans chaque camp et du même côté que la caméra principale. Les emplacements doivent être choisis de manière à garantir que les joueurs, les entraîneurs et les arbitres ne soient pas dérangés et aient une vue dégagée de toutes les parties du terrain de jeu. La caméra doit rester derrière une ligne allant des bancs des remplaçants aux drapeaux de coin. Le terrain doit être marqué pour indiquer ces zones.

x) Caméras de tunnel

Une caméra fixe entre le terrain et les vestiaires (ou le tunnel des joueurs), approuvée par le Coordinateur Général de la CAF, peut être utilisée uniquement avant la sortie des équipes du tunnel au début de la première et de la deuxième mi-temps.

xi) Caméras des 6 mètres

Deux caméras entre le niveau du terrain et cinq mètres au-dessus du terrain, situées du même côté que la caméra principale et en face de la ligne des 6 mètres. Ces caméras seront installées si

l'espace le permet et à la condition qu'elles ne gênent pas la vue.

#### xii) Steadicams

Si l'espace le permet, jusqu'à deux steadicams le long de la ligne de touche, couvrant chacune la moitié du terrain et situées du même côté que la caméra principale. Ces caméras peuvent fonctionner uniquement dans une zone allant de la ligne de but à la ligne des 16 mètres.

#### xiii) Minicaméras

Une minicaméra peut être placée directement derrière les filets du but, à condition qu'elle ne les touche pas. Une minicaméra peut aussi être fixée aux montants qui soutiennent les filets ou au câble qui relie l'arrière des filets aux éléments verticaux situés juste derrière le but. Toutefois, aucune caméra ne peut être fixée aux filets, aux montants du but ou à la transversale.



b) Positions de commentateurs à disposition des organismes de diffusion détenteurs des droits de la CAF:

elles doivent être situées dans la même tribune que les caméras principales. Un nombre de positions, à déterminer par les détenteurs des droits, sont requises pour les matches de groupe ainsi que pour les demi-finales. Les positions de commentateurs doivent comprendre chacune trois places assises et être munies de prises électriques, téléphoniques et de modem. L'accès aux positions de commentateurs doit être protégé et non autorisé au public.

c) Positions pour les interviews «flash»:

les clubs doivent fournir l'espace nécessaire pour au moins quatre positions pour interviews «flash». Celles-ci doivent être situées entre le banc des remplaçants et les vestiaires et doivent mesurer chacune 3 x 4 mètres.

d) Positions pour les interviews «super flash»:

au moins deux positions pour interviews «super flash» doivent être fournies; elles doivent être situées entre le terrain de

jeu et le tunnel des joueurs et mesurer chacune 3 x 3 mètres.

e) Présentations au bord du terrain:

jusqu'à deux secteurs, totalisant 15 x 3 mètres, doivent être à disposition pour des présentations d'avant ou d'après-match.

f) Alimentation électrique:

une alimentation technique et une alimentation de secours doivent être fournies à toutes les zones réservées aux organismes de diffusion, y compris, entre autres, aux positions de caméras, aux positions de commentateurs, aux positions d'interview, aux studios et à la zone pour les cars de reportage.

g) Parking pour les cars de reportage:

un parking doit être mis à disposition. Il doit avoir une surface d'au moins 1000 m<sup>2</sup>. Le parking devrait se situer du même côté que les caméras principales. Il doit être inaccessible au public. La surface et la disposition de cet espace doivent en outre être adaptés au parcage de tout type de car de reportage.

h) Sécurité: les clubs sont tenus de prendre toutes les mesures de sécurité raisonnablement requises pour protéger et contrôler les zones réservées aux organismes de diffusion (y compris la zone pour les cars de reportage). Les clubs sont responsables de la sécurité de toutes les zones réservées aux organismes de diffusion. Ces zones doivent être interdites au public et surveillées 24 heures sur 24 depuis le début des travaux d'installation jusqu'au départ du personnel et à l'enlèvement de l'équipement de l'organisme de diffusion.

---

#### **4.**

#### **Radio**

---

Les journalistes de radio ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain de jeu ni dans le secteur du tunnel, des vestiaires et des interviews «flash». Ils peuvent assister aux conférences de presse d'après-match et ont accès à la zone mixte.

Les demandes d'accréditation pour les journalistes de radio et les installations techniques doivent être envoyées au club recevant au plus tard dix jours avant le match. La liste des stations de radio

ayant fait une demande d'accréditation doit être soumise au Coordinateur Général de la CAF.

---

**5.**

---

**Internet**

---

Sauf dispositions contraires figurant dans la présente annexe, les clubs doivent accepter les demandes d'accréditation des sites Internet, à condition toutefois que ces derniers ne couvrent pas le match en direct (y compris les conférences de presse et la zone mixte) par le son et/ou l'image. Les sites Internet peuvent couvrir le match par le texte seulement. Par conséquent, sous réserve des places disponibles dans la tribune de presse, ils doivent être accrédités en tant que représentants de la presse écrite et avoir accès à la conférence de presse d'après-match et à la zone mixte. Les photos prises par des photographes dûment accrédités peuvent être publiées, à des fins éditoriales uniquement, sur des sites Internet pour autant qu'elles apparaissent comme des images immobiles et non comme des images mobiles ou des quasi-vidéos. Si ces photos sont publiées sur des sites Internet, elles doivent être limitées

au nombre maximum de dix par mi-temps lors d'une durée de match normale et, le cas échéant, au nombre maximum de cinq par période de prolongation. Il doit y avoir un intervalle d'au moins une minute entre l'envoi de deux photos sur le site Internet.

---

**6.**

---

**Photographes**

---

Seul un nombre limité de photographes peut travailler dans les secteurs derrière les panneaux publicitaires situés derrière les buts. Dans des cas exceptionnels, le Coordinateur Général de la CAF peut autoriser les photographes à travailler dans d'autres secteurs. Les photographes peuvent changer de côté uniquement lors de la mi-temps ou, le cas échéant, au cours de la pause avant la prolongation.

Les photographes peuvent assister aux conférences de presse d'après match sous réserve de place disponible.

Chaque photographe doit confirmer avec sa signature qu'il a reçu le dossier correspondant du Club avant le match et doit le rendre avant de quitter le stade. Le dossier doit être constamment porté,

et le numéro figurant au dos doit être bien visible en tout temps.

Le responsable de presse de l'équipe visiteuse doit envoyer la liste complète des demandes d'accréditation des photographes au plus tard cinq jours avant le match.

---

## **7. Princes pour les Medias**

---

### a) Respect du terrain de jeu

L'équipement et le personnel des médias doivent être placés de manière à ne représenter aucun danger pour les joueurs ou les arbitres. De manière générale, les caméras doivent être placées à quatre mètres des lignes de touche, et derrière les panneaux publicitaires sur les lignes de but. Il ne doit à aucun moment y avoir de caméras, de câbles ou de collaborateurs des médias sur le terrain de jeu.

### b) Respect des officiels

L'équipement et le personnel des médias ne doivent pas entraver la vue ni le mouvement des arbitres, des joueurs et des entraîneurs, ni créer de désordre.

c) Respect des spectateurs


Les équipements TV et photographiques ainsi que le personnel en charge de ces équipements ne doivent pas entraver la vue des spectateurs sur le terrain de jeu. Les caméras et appareils photos ne doivent pas filmer ou photographier les spectateurs d'une manière qui pourrait provoquer des actions violentes.

d) Respect des joueurs et des entraîneurs  
Les médias doivent respecter les besoins des joueurs et des entraîneurs.

Des interviews peuvent avoir lieu uniquement en dehors de la surface technique, à des emplacements définis et approuvés par la CAF. Les journalistes ne doivent pas approcher les joueurs ou les entraîneurs pour des interviews ou des commentaires pendant le match.

e) Respect des autres médias

Les représentants des médias doivent respecter les besoins de leurs collègues des médias. Par exemple, il doit y avoir des positions adéquates pour les photographes à côté des caméras TV derrière les panneaux publicitaires (en principe derrière chaque but) et le



secteur des médias ne doit pas être perturbé pendant le match par le personnel technique des organismes de diffusion ou par des photographes.